

28.11.2019 - 08:45 Uhr

La majorité des accessoires pour sièges d'enfants sont interdits



Bern (ots) -

Le TCS a testé pour la première fois des accessoires pour les sièges d'enfants. Il s'avère que la prudence est de mise, notamment face à des produits proposés par des fournisseurs tiers sur internet et qui ne répondent souvent pas aux prescriptions légales, voire augmentent le risque de blessure pour les enfants.

Les parents connaissent bien ces problèmes: l'enfant se détache pendant le trajet, glisse latéralement hors du harnais dans son sommeil, a trop chaud ou trop froid. On trouve sur le marché de nombreux accessoires censés régler ces problèmes. Le test du TCS révèle cependant que de nombreux produits ne sont pas légaux.

Des "boucles de harnais" efficaces mais illégales

Il existe sur le marché une multitude d'accessoires censés empêcher un enfant de se détacher tout seul. Aucun des quatre produits testés dans cette catégorie n'a pourtant complètement répondu aux attentes. Le seul dispositif légalement autorisé (5Point Plus Anti Escape System) n'a pas empêché l'enfant de se détacher. Les "boucles de harnais" les plus efficaces (clip supplémentaire au niveau de la poitrine, Storchenbeck Auto BeltLock Stop, boucle de sécurité Buckle-up) ne répondent pas aux exigences légales. Pour des raisons de sécurité, il doit être possible en cas d'urgence de libérer l'enfant de son siège par une seule action sur la boucle.

Sangles molletonnées dangereuses et extensions de boucles de ceinture non admises

Des sangles molletonnées et des rallonges de boucle de ceinture sont proposées pour améliorer le confort de l'enfant. Or, les sangles molletonnées risquent de faire passer la ceinture sur le ventre et de provoquer des blessures internes. L'utilisation de sangles matelassées ou de rallonges de boucle peut en outre modifier les forces que le harnais exerce sur l'enfant. Il s'agit là d'une modification touchant à l'homologation du produit et pouvant donc dans certains cas poser des problèmes au niveau du droit de l'assurance.

Les sacs chauffants pour les coques pour bébés ne doivent pas couvrir les étiquettes

La loi prescrit que l'étiquette fixée à l'intérieur des coques pour bébé et contenant une mise en garde concernant l'airbag doit toujours être visible. Certains revêtements estivaux ou hivernaux ne respectent pas cette règle, si bien

qu'il est recommandé d'y renoncer. Il existe cependant aussi des revêtements proposés directement par le fabricant du siège et répondant aux normes légales.

Conseils du TCS pour l'achat d'accessoires de sièges d'enfants

La manière la plus sûre d'agir est d'acheter un accessoire original proposé par le fabricant du siège d'enfant. Des produits bon marché, des copies ou des falsifications sont déconseillés. Le TCS recommande en outre d'acheter les accessoires dans un commerce spécialisé offrant des conseils et de demander si l'article visé est conforme aux normes ECE-R 44 et 129.

Contact:

Laurent Pignot, porte-parole du TCS, 058 827 27 16, 076 553 82 39,
laurent.pignot@tcs.ch

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100837661> abgerufen werden.